

Sylvain-Grolleau.fr

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE



SYLVAIN GROLLEAU, Professeur particulier / Expert pédagogique

Anacours - 13 rue Louis Revon - 74000 Annecy

04 50 05 53 48 - 06 21 04 42 96

sylvain.grolleau@yuna-cours.fr

<http://sylvain-grolleau.fr>

DEFINITIONS

On entend par "**le Prestataire**", Sylvain Grolleau, intervenant agissant pour le compte de la société Yuna Profs SARL (RCS Annecy, 818 026 676 00010), dont le siège social est sis 13 rue Louis Revon, 74000 Annecy. Les coordonnées personnelles du Prestataire sont rappelées en en-tête.

On entend par "**le Souscripteur**", le bénéficiaire des prestations du Prestataire, ou son représentant légal.

On entend par "**Prestation**", l'ensemble des services proposés par le Prestataire, à savoir les prestations pédagogiques délivrées au domicile du Souscripteur, indifféremment sous la forme de soutien scolaire, d'aide aux devoirs, ou de cours à domicile.

OBJET

Les présentes conditions générales de service visent à définir les relations contractuelles entre le Prestataire et le Souscripteur.

La commande d'un service implique une acceptation sans réserve par le Souscripteur des présentes conditions générales de service.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de service à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Souscripteur.

TARIFS

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les prix indiqués sur le site internet sont donnés à titre indicatif. Les tarifs indiqués sont des prix TTC, comprenant la **TVA à taux réduite de 10 %** en vertu de l'article de 279 du Code Général des Impôts.

En cas de changement par rapport au prix indiqué sur le site internet, le Prestataire présentera ces changements au Souscripteur avant toute Prestation.

Tout tarif annoncé sur un devis accepté, ou toute commande déjà payée, même partiellement, ne pourra faire l'objet d'un changement tarifaire.

Le tarif horaire correspond à **une heure de présence sur les lieux du cours**, et comprend donc le contenu du cours en lui-même, sa préparation préalable, ainsi que toute discussion relative au cours ou à son organisation durant cette présence.

Tout travail supplémentaire commandé expressément hors du temps de présence pourra être facturé par le Prestataire, dans des proportions équivalentes au temps qu'il y aura consacré.

REDUCTION/CREDIT D'IMPOT

Les Prestations de services à la personne entrent dans le cadre des dispositions de l'article L.129-1 du Code du travail, et peuvent bénéficier **d'une réduction ou d'un crédit d'impôt égal à 50 %** des sommes engagées dans les conditions de l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

Le Prestataire s'engage à adresser chaque année, avant le 31 mars, une attestation fiscale indiquant les montants des Prestations déductibles des impôts, afin que le Souscripteur puisse bénéficier de cet avantage.

COMMANDE DE PRESTATIONS

Les commandes de Prestations s'effectuent par mail, ou tout autre support écrit, après acceptation des conditions par le Souscripteur, et validation d'un créneau horaire entre les parties.

MODALITES DE PAIEMENT

Pour les Prestations ponctuelles, le paiement peut être exigible en fin de séance.

Pour les Souscripteurs souhaitant bénéficier d'un créneau horaire réservé, pour une séance chaque semaine, le paiement d'un minimum de 10 heures de Prestations peut être exigible avant la fin de la première séance.

Dans tous les autres cas, le Prestataire adressera par voie dématérialisée la facture correspondant à **un mois de Prestations**, au plus tard **le 15 du mois suivant**. Le paiement est alors exigible sous quinzaine à la date d'émission de la facture.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Chèque bancaire ;
- Espèces (le Souscripteur doit alors prévoir l'appoint, ou prévenir le Prestataire) ;
- CESU préfinancés (consulter les conditions relatives à ce mode de paiement, sur les sites institutionnels) ;
- Paypal/Carte bancaire (des frais sont facturés au Souscripteur par Paypal) ;
- Par virement bancaire.

REMBOURSEMENT

Les Prestations facturées se limitent au strict contenu des séances de soutien ou de cours particuliers. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un échec à un examen, un concours, ou un autre objectif scolaire à court ou long terme. Aucun remboursement ne peut être effectué pour ce motif.

Pour les Prestations régulières, le Prestataire bloque pour le Souscripteur un créneau horaire. Le Prestataire se réserve le droit de ne pas rembourser les heures correspondant à des défections répétées du Souscripteur, ou à des défections non justifiées de ce dernier.

De même, et pour toutes les Prestations, le Prestataire se réserve le droit de facturer les déplacements qu'il a effectués, pour lesquels le Souscripteur ne s'est pas présenté à l'heure (à 15 minutes près), sans avoir prévenu par mail et par téléphone le Prestataire, au moins 2h avant la Prestation.

Le Prestataire se réserve aussi le droit de facturer à sa discrétion une Prestation forfaitaire de 1h lorsque le Souscripteur annule une Prestation dans les **48 heures avant l'heure prévue**.

En cas de défection du Prestataire pour une Prestation déjà réglée, le Souscripteur peut demander son remboursement sous forme d'avoir, ou par virement bancaire.

CRENEAUX HORAIRES

Le Prestataire met à disposition son planning hebdomadaire au Souscripteur. Il est toujours donné à titre indicatif. Le Souscripteur peut demander des Prestations dans les plages libres du planning, de manière ponctuelle, ou de manière régulière. Dans ce dernier cas, les deux parties s'engagent à respecter les heures établies.

Priorité : les conditions d'attribution des créneaux horaires sont fixées à la pleine discrétion du Prestataire, sur des critères tant objectifs (chronologie des demandes, importance du besoin, compatibilité des plannings, niveau, filière...), que subjectifs (urgence, assiduité, régularité, affinité, comportement général).

Le Prestataire s'engage à respecter au mieux la ponctualité ; les heures indiquées restent néanmoins indicatives, et dépendent d'éléments extérieurs comme les conditions de trafic sur les réseaux de transports en commun.

Compte tenu de son emploi du temps variable, dû à la nature de ses Prestations et des demandes de Prestations de la part des Souscripteurs, le Prestataire se réserve le droit d'établir des tarifs et des conditions différentes selon les créneaux horaires retenus.

On appelle "Urgence", la demande de Prestation par le Souscripteur pour le jour même ou pour le lendemain. Le Prestataire se tient à disposition pour toute Urgence, selon ses disponibilités. Des conditions particulières s'appliquent.

MATERIEL

Tout matériel pédagogique utilisé dans le cadre des Prestations (livres, logiciels, documents de travail, documents méthodologiques...), reste à priori la propriété du Prestataire. Le Prestataire est libre de céder des documents au Souscripteur.

Toute fourniture de papeterie utilisée peut être laissée à disposition du Souscripteur.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments relatifs au contenu des Prestations, et relatifs au site internet du Prestataire, sont la propriété intellectuelle du Prestataire. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, version informatique, enregistrement sonore, etc.), et ce quelle que soit la langue, sans l'accord explicite, formel, et écrit, du Prestataire.

Les documents mis à disposition du grand public sur le site internet officiel du Prestataire, ainsi que sur les sites apparentés, sont libres de reproduction, à la condition unique de mentionner l'origine du document : nom de l'auteur, adresse URL. Les documents en question sont enregistrés sous licence CC-BY-SA 2.0 FR.

Il est appréciable d'avertir le Prestataire de toute utilisation tierce des documents, mais pas obligatoire.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire conserve les coordonnées des Souscripteurs, uniquement dans le cadre de ses activités.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 Janvier 1978 et ses décrets d'application, le Souscripteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers, sans l'accord explicite du Souscripteur.

PREUVE

Les devis, factures, attestations fiscales, fiches de renseignements, justificatifs de paiement et tout autre document établi entre le Prestataire et le Souscripteur, conservés par le Prestataire, ainsi que les registres informatisés du Prestataire, seront considérés comme preuves des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties et constitueront des copies fidèles et durables au sens de l'article 1348 du Code civil.

RECLAMATIONS

Le Prestataire s'engage sur la qualité de ses prestations. Les prestations constituent à priori uniquement un apport supplémentaire au travail personnel du bénéficiaire.

Les prestations ne garantissent pas directement une réussite à un concours ou un examen.

Si le souscripteur devait ne pas s'estimer satisfait, il s'engage à le faire immédiatement savoir au Prestataire, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITE

Le Prestataire n'est tenu que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du site Internet.

Le Souscripteur est libre de ne pas communiquer des informations telles que les digicodes d'immeubles. Dans le cas contraire, le Souscripteur engage sa propre responsabilité.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque préjudice que ce soit, qu'il soit causé directement ou indirectement par ses prestations.

REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de service sont soumises à la loi française. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes Conditions Générales de Service sera de la compétence exclusive des autorités judiciaires.